



Rapport sur l'emploi d'étudiant à la BCU

Année 2012 - Notes et documents n°3



Bibliothèque Clermont-Université

PRES CLERMONT-UNIVERSITE



RAPPORT SUR L'EMPLOI ETUDIANT
A LA BCU EN 2011

Version avalisée par le Président du PRES le 25 avril 2012

L'emploi rémunéré pendant les études tend à se généraliser: la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur comme l'évolution des mentalités sont des éléments d'explication d'un tel phénomène. Il est évident que le mobile financier pèse dans le choix pris par des étudiants de s'engager dans une telle voie. Ainsi, 43% des étudiants sollicités par la dernière enquête de l'Observatoire de la vie étudiante voient le travail comme un moyen de financer leurs études et 35% d'entre eux déclarent avoir travaillé au cours d'un mois de référence pendant l'année universitaire¹. Pour autant, comme le pointent Catherine Béduwé et Jean-François Giret dans un article², ce choix obéit également à une volonté d'insertion professionnelle.

Les Universités emploient des étudiants à dessein, entre autres choses, pour faciliter la réussite des études en utilisant le canal de la reconnaissance entre pairs. D'une certaine manière un continuum entre formation et travail est rendu possible, rendant moins contraignante évidemment la charge qu'un travail rémunéré constitue. C'est dans cet esprit que la Bibliothèque Clermont-Université recrute des étudiants.

Evoquer la question de l'emploi-étudiant à la Bibliothèque Clermont- Université revient à envisager trois aspects de la question :

- la relation qu'entretient le PRES avec les établissements membres fondateurs à travers la BCU sur ce point précis
- le fonctionnement de la Bibliothèque Clermont-Université, qui, en l'état actuel des choses, nécessite le recrutement d'étudiants
- le pan étudiantin à proprement parler, c'est-à-dire la façon qu'ont les étudiants de mener de front un projet académique et un travail salarié au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur.

On tentera de ne pas limiter l'analyse à une simple litanie de chiffres, mais à remettre en perspectives les données recueillies et à émettre quelques propositions. Il est à noter que les emplois étudiants recrutés par des UFR pour des bibliothèques de proximité ne relevant pas de la BCU, et ce, même s'ils sont formés par des personnels de la BCU, sont exclus du champ couvert par cette note.

¹ OVE, La vie étudiante : repères 2011, [En ligne], URL : <http://www.ove-national.education.fr/publications/notes-rapports-et-autres/83,La%20vie%20C3%A9tudiante%20-%20Rep%C3%A8res%20-%20Edition%202011>

² Catherine Béduwé et Jean-François Giret, « Travailler en cours d'études », Ceras-revue Projet, Juillet 2008, n° 305, p. 25-31, [En ligne], URL : www.cairn.info/revue-projet-2008-4-page-25.htm.

1) La relation qu'entretient le PRES avec les établissements membres fondateurs à travers la BCU sur la question de l'emploi étudiant

► Un budget au service d'une politique d'accessibilité

L'emploi étudiant au sein de la Bibliothèque Clermont-Université s'entend dans le cadre global des relations régissant les rapports entre le PRES Clermont-Université et les membres fondateurs dudit PRES. Or, en 2011, sans être institutionnellement encore dans le PRES, la BCU avait basculé dans son orbite dès le début de l'année, pour préparer le quinquennal et faire voter les nouveaux statuts. Nul étonnement, par conséquent, à ce que ce fût sous l'égide du Président du PRES que se fînt une réunion spécifique, le 18 juillet 2011, sur l'emploi étudiant à la BCU.

Le PRES Clermont-Université promeut une politique d'accessibilité de ses services, qui, du reste, est l'un des axes de développement de la BCU (accessibilité des services physiques/accessibilité des ressources par le biais de la formation).

Pour ce faire, il convient d'avoir les moyens pécuniaires correspondant à l'ambition affichée. En 2011, les 7417 heures d'emplois étudiants reconnus à la BCU représentèrent un coût de 94 937, 60 EUR (pour un coût chargé de 12,80 EUR/heure).

Budget propre BCU (EUR)	Plan Licence Ubp (EUR)	Plan Licence Uda (EUR)	Coût total (EUR)
86 937,60	4000	4000	94 937, 60

Il est à noter que pour la première et unique fois, les plans Licence des deux Universités clermontoises ont été mobilisés, en 2011, pour subvenir aux besoins de la BCU. Tel ne sera plus le cas en 2012. Il est nécessaire d'évoquer la politique d'incitation forte de la part du Ministère d'Enseignement supérieur en matière d'extensions d'horaires d'ouverture et de services, dans le cadre des **Cinq engagements du plan renouveau des Bibliothèques universitaires, en 2010**. Durant le quadriennal 2007-2011, par conséquent, la BCU a augmenté ses horaires et ses services et, partant, accru le nombre d'heures d'emplois étudiants³. **Ainsi, le label d'excellence distinguant les bibliothèques les plus ouvertes a concerné** les Bibliothèques de Santé, de Droit et Sciences économiques et l'ensemble constitué par les deux BU Lettres et Sciences humaines, tandis que la BU Sciences gagnait 4 heures d'ouverture pour passer à 63 heures. De même, la formation des étudiants a constitué un levier d'action pour la BCU, en rendant loisible l'appropriation des nouveaux outils et des espaces.

³ Inspection générale des Bibliothèques. La documentation des Universités de Clermont- Ferrand, rapport à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mai 2011, n° 2011-002, p. 35.

Exercices	2008	2009	2010	2011
Dépenses (EUR)	90 080	90 846	107 406	86 937 + 8000 EUR des 2 Universités
Nombre d'heures	7590 H	7210 H	8100 H	7417 H (avec argent Plan Licence)
Part emplois étudiants dans dépenses de personnels ressources propres BCU	34 %	26%	27%	25%

Pour recruter, qui plus est, les étudiants, il faut se conformer au texte en vigueur. Or, ceux-ci ont été changés assez récemment. En 2011, par ordre décroissant d'importance, les critères retenus par la BCU avaient été d'abord ceux de l'excellence académique et le fait de posséder ou non une bourse. Relevons d'emblée que le critère boursier ne vaut pas pour les étudiants étrangers, dont la BCU ne peut cerner les conditions matérielles d'existence en France. A ces deux critères, il faut ajouter le critère de motivation, prévu dans le texte réglementaire (dépôt d'une lettre et d'un CV) et celui de disponibilité (adéquation entre l'offre d'emploi et le planning des étudiants).

Pour chaque offre d'emploi, les étudiants, qui y avaient postulé et dont la candidature était recevable, ont été classés, par ordre décroissant, de sorte qu'en cas de désistement, la BCU puisse faire appel à un autre candidat.

Sur ces bases pécuniaires, juridiques et politiques, la question qui peut être légitimement soulevée porte le renouvellement ou non des emplois étudiants entre les deux semestres.

	Nbre d'étudiants personnes physiques	Nbre de contrats
2011	82	90

8 étudiants seulement ont été reconduits d'un semestre sur l'autre (3 de l'Université d'Auvergne ; 5 de l'Université Blaise-Pascal), ce qui signifie qu'il y a bel et bien eu renouvellement des étudiants. Ce renouvellement, cependant, s'explique par la césure que représente l'été, frontière entre deux années universitaires et occasion de réorientations, de départs... Une plus forte stabilité apparaîtrait, si l'on

raisonnait, non en année civile, mais en année universitaire. Raison de plus, selon nous, pour placer la campagne de recrutement au printemps.

Proposition n° 1 :

La somme est importante, à n'en pas douter, et nécessite de la part du Directeur de la BCU de rendre compte de l'emploi étudiant en bibliothèque, auprès du Président du PRES comme auprès des Conseils de vie étudiante des membres fondateurs, qui connaissent, du reste, de ce type de questions.

► *La communication*

En 2011, la communication des offres a été effectuée par le biais du portail de la BCU et par le biais de ceux des Universités. Au vu du nombre de contrats (90 en 2011), il conviendrait sans doute de préparer avec les services de communication des établissements membres fondateurs une campagne de recrutement annuelle, qui puisse permettre au maximum d'étudiants de postuler.

88 étudiants avaient postulé en juin 2011 pour les 39 postes offerts, soit, en faisant abstraction du fait que certains postes étaient demandés plus que d'autres et que certains étudiants postulaient sur plusieurs emplois, une moyenne de **2,25 étudiants candidats par poste**. Ces chiffres montrent que la campagne de recrutement n'a pas été suffisamment relayée. Les deux entretiens avec les étudiants annexés à la présente note pointent cette faiblesse.

Proposition n° 2 :

Améliorer la communication pour la campagne de recrutement annuel.

► *L'aspect juridique*

Le **Décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007 pris en application de l'article L. 811-2 du code de l'éducation et fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur** dicte les conditions d'emploi des étudiants à la BCU. Il y est explicitement dit (article 8) qu'un contrat d'appui aux personnels de bibliothèque est incompatible avec tout autre contrat de travail assumé au sein des EPST ou des Universités et avec le bénéfice de l'allocation de recherche.

A l'exception des contrats de type « Plan Licence », le suivi des contrats est assuré par la Direction des affaires générales de la BCU, mais les contrats, en 2011, ont fait l'objet d'une signature de la Présidente de l'Université Blaise-Pascal, ou, par délégation, du Directeur général des services de ladite Université. Depuis 2012, le Président du PRES est cosignataire. Le contrat prévoit 7 articles :

- l'article 1 explicite la nature de l'emploi, sa durée, sa quotité horaire,
- l'article 2 traite de l'assurance maladie, de l'assurance chômage, de la couverture en matière de risques professionnels,
- l'article 3 fait la part entre les nécessités propres aux études et les obligations

professionnelles,

- l'article 4 dit l'aptitude physique indispensable à la charge de l'emploi,
- l'article 5 relate les conditions de licenciement,
- l'article 6 reprend l'article 8 du décret (voir supra),
- l'article 7 indique sur quel budget le contrat est pris.

Le suivi s'est effectué en bonne intelligence avec les Universités et il n'a pas été besoin de rompre des contrats.

Proposition n° 3 : introduire un article sur les obligations des étudiants, comme prévu à l'article 9 du décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007, renvoyant au Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat.

Annexe 1.

Art. 1-1 du Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

[...] II. - Sans préjudice de celles qui leur sont imposées par la loi, les agents mentionnés à l'article 1er sont soumis aux obligations suivantes :

1° Ils sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal et sont liés par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. Sous réserve des dispositions réglementant la liberté d'accès aux documents administratifs, toute communication de documents de service à des tiers est interdite, sauf autorisation expresse de l'autorité dont ils dépendent ;

2° L'agent non titulaire est, quel que soit son emploi, responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Il n'est dégagé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés.

2°) Le fonctionnement de la Bibliothèque Clermont-Université, qui, en l'état actuel des choses, nécessite le recrutement d'étudiants

► Typologie des activités

Presque tous les contrats correspondent au besoin d'ouvrir les Bibliothèques. En cela, c'est bien d'accessibilité aux lieux physiques qu'il retourne avant tout. Pour autant, quelques contrats ont correspondu à la nécessité d'effectuer des visites de début d'année et/ou d'assumer des formations à des primo-entrants. Il s'agit alors de faciliter l'accessibilité aux ressources.

► Ventilation par bibliothèque des emplois étudiants

Sans surprise, la question de l'ouverture tardive et de l'ouverture du samedi explique l'affectation des moyens. La disposition des lieux constitue un autre facteur de compréhension: à meilleure preuve, le cas de la Bibliothèque de Lettres 2e/3e cycles, en accès indirect et nécessitant une présence en salle comme en magasin simultanément.

Une activité forte en matière de formation peut également en rendre compte (cas de la BU Sciences, qui a formé 1246 étudiants en 2011, sans compter les visites effectuées)

	Nbre d'heures
Sciences	1257
Santé/Odonto	845
IUT UdA	550
MSH	260
BFM Chamalières	288
BFM Moulins	84
Lettres 2e/3e cycles	1972
Lettres 1er cycle	346
Droit/Sciences éco.	1815

Il est à noter que les travaux et la fermeture de la Bibliothèque Lettres 1er cycle avaient entraîné un plus faible recrutement au semestre 2. Les emplois étudiants sont sollicités également pour les petites vacances, dans certains cas pour le créneau du mercredi après-midi ou pour celui de la pause méridienne en appui à des personnels présents. **Il n'y a pas de recrutement, à l'heure actuelle, pour les mois de juillet et d'août.**

► Ventilation des heures selon les semestres

Un rapport du simple au double a valu en 2011 entre le semestre 1 de l'année civile et le semestre 2. Outre la raison invoquée de la fermeture de la Bibliothèque de Lettres 1er cycle, prévalut aussi la nécessité de comprimer la masse salariale à un moment de basculement dans le PRES. Pour le second semestre, avait été ciblées les bibliothèques aux larges horaires d'ouverture.

Ventilation des heures selon les semestres	
1er semestre	5061 h
2e semestre	2356 h

Un rapport du simple au double a valu en 2011 entre le semestre 1 de l'année civile et le semestre 2. Outre la raison invoquée de la fermeture de la Bibliothèque de Lettres 1er cycle, prévalut aussi la nécessité de comprimer la masse salariale à un moment de basculement dans le PRES. Pour le second semestre, avait été ciblées les bibliothèques aux larges horaires d'ouverture.

► *Durée en moyenne des contrats*

La durée en moyenne des contrats **oscille entre 82 et 83 heures**. Mais il s'agit d'une véritable traîne, correspondant en premier lieu et de manière très concrète aux besoins et aux projets des services. Cela peut également traduire la nécessité de composer avec les exigences académiques des étudiants (2 petits contrats d'étudiants au lieu d'un seul plus important, pour permettre l'emploi, sans préjudice pour les études).

Nbre d'heures/ contrat	Nbre de contrats concernés	
18	2	TOTAL DES CONTRATS ENTRE 18H et 82 H : 51
20	1	
30	1	
32	1	
40	9	
45	1	
50	10	
54	1	
55	1	
56	1	
59	2	

60	2	
65	1	
68	3	
69	1	
70	5	
75	2	
77	1	
78	1	
80	4	
82	1	
84	2	TOTAL DES CONTRATS ENTRE 84 H et 110 H : 19
87	4	
90	1	
95	5	
100	3	
101	1	
102	1	
106	1	
110	1	
114	2	
120	3	
125	1	
130	5	

131	1	TOTAL DES CONTRATS ENTRE 114 H et 200 H : 20
140	1	
142	1	
154	1	
155	1	
162	1	
170	1	
179	1	
200	1	

► *La complémentarité entre Emplois étudiants et Professionnels des bibliothèques*

A l'occasion d'une réunion interne de travail sur les Horaires d'ouverture, les professionnels ont clairement dit qu'ils voyaient un sens à l'emploi étudiant, à condition d'afficher clairement le niveau de service auquel ont accès les usagers. Niveau de service complet (présence de personnels qualifiés des catégories A, B, C) ou presque complet (cas des tranches horaires après 17 heures), lorsqu'il y coexistence de professionnels et d'emplois étudiants ; niveau de service de base, lorsqu'il n'y a plus que des emplois étudiants (extensions en soirée).

Il convient, bien évidemment, de nuancer, puisqu'il y a quelques emplois étudiants recrutés pour la formation des usagers et formés pour ce faire par les professionnels, qu'ils assistent simplement, ou qu'ils finissent par remplacer, après formation, dans des cas bien précis et ponctuels (formations de L1).

Globalement, par conséquent et à l'exception de quelques cas, comme à Aurillac, l'emploi étudiant s'est imposé en interne.

Pour réussir la coexistence entre les personnels des bibliothèques et les emplois étudiants, un faisceau convergent de 3 types d'actions est dressé :

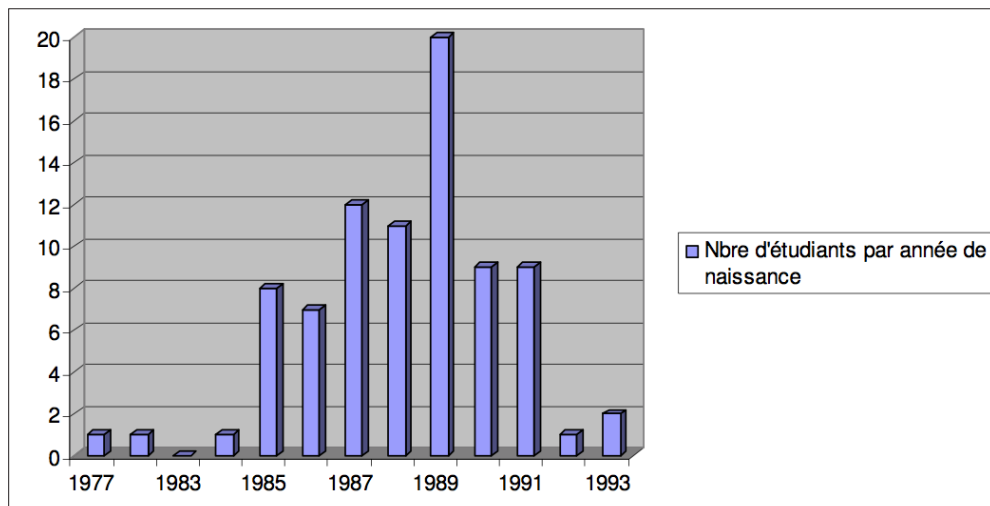
- Sécurité. Présence d'un agent d'une société de sécurité si les emplois-étudiants sont seuls ; sensibilisation aux questions d'évacuation des emplois étudiants (spécifiquement dans les bâtiments hors des facultés, comme Sciences-Staps et Lettres 2e/3e cycles)
- Formation. Formation des emplois étudiants par les professionnels, accompagnée parfois de la distribution d'un vade-mecum
- Liaison. Référent pour les emplois étudiants pour encadrer l'activité. Cahiers de liaison mis en place pour permettre le bon fonctionnement.

3°) Etudiants et emplois étudiants à l'Université, à travers le prisme de la BCU

En préambule et au risque de répéter une chose évidente, il y a lieu de préciser que si les étudiants, dans leur ensemble, constituent un ensemble homogène du point de vue de la perception que la société en a, il n'en reste pas moins que des disparités réelles existent au sein de cet ensemble, disparités sociales et économiques, disparités entre les différents cursus suivis, différences de nationalité, différences d'âge...

► Age des étudiants recrutés

Cerner l'âge des étudiants recrutés revient à réfléchir sur les données glanées. Bien évidemment, les choix opérés par les bibliothécaires pèsent au moins autant que les différents profils d'étudiants, qui ont soumis leur CV à la BCU. Il faudrait, de fait, pour obtenir des données complètes, croiser les chiffres des personnes retenues avec ceux des personnes qui se sont portées candidates.



	Nbre d'étudiants par année de naissance
1977	1
1982	1
1983	0
1984	1
1985	8
1986	7
1987	12
1988	11
1989	20
1990	9
1991	9
1992	1
1993	2

	Nbre d'étudiants par âge	Total
34 ans	1	18
29 ans	1	
28 ans	0	
27 ans	1	
26 ans	8	
25 ans	7	
24 ans	12	43
23 ans	11	
22 ans	20	
21 ans	9	21
20 ans	9	
19 ans	1	
18 ans	2	

Pour autant et passée la mise en garde méthodologique, il convient de remarquer que les chiffres exprimés ici et qui reflètent l'âge des étudiants retenus, inclinent à penser que les étudiants ayant une licence en poche se mobilisent davantage pour trouver un travail : 43 étudiants employés, soit plus de la moitié, avaient entre 22 et 24 ans. A confronter ces chiffres à ceux de l'OVE⁴, on constate qu'effectivement, à 21/22 ans, un cap vers l'autonomie des jeunes semble franchi : à cet âge, la prise d'un logement en propre tend à se généraliser, induisant de nouveaux besoins. La faiblesse de la part des plus de 25 ans, pour paradoxale qu'elle puisse paraître au regard de ceux de l'OVE, s'explique aisément : les emplois étudiants à la BCU étant d'abord et avant tout des tâches d'exécution, payées au SMIC horaire (7,21 EUR net en 2011 pour 7,23 EUR net en 2012), nulle surprise au fait que le niveau d'exigence des étudiants s'élève avec le niveau d'études, et en termes de profil d'emploi, et en termes de rémunération.

► *Question du rapport entre femmes et hommes*

Nbre d'étudiants par sexe	
Femmes	58
Hommes	24

Ces données sont à mettre en perspective avec les données glanées par l'OVE. Les filles sont non seulement majoritaires dans l'Enseignement supérieur (56% contre 44%), mais encore l'origine du recrutement clermontois en matière d'emplois étudiants en Bibliothèques universitaires, accentue le déséquilibre entre les deux sexes. D'après les chiffres nationaux qui ne doivent pas être démentis par ceux des Universités clermontoises, les étudiants de Lettres SHS sont à 71% des filles, de fait, quand la part des femmes en Droit et Sciences économiques représentent 60% total des jeunes en formation dans ces filières⁵. Or, Lettres SHS et Droit Sciences économiques furent les grandes pourvoyeuses de la BCU, réalité qu'il faut chercher à cerner.

► *Origine des étudiants par composante*

Nbre d'étudiants par provenance				
Univ. Cl. 1	35	82 personnes physiques		
Univ. Cl. 2	47			
Provenance par composante				
	1er cycle	2e cycle	3e cycle	
UFR LLSH	15	22	2	
UFR Psych.	1	1		
UFR Eco	0	6		
UFR Droit	10	10	2	
IPAG	2	0		
UFR Sciences	8	1		
UFR STAPS	1	1		
UFR Pharma	0	1		
UFR Odonto	1	2		
UFR Médecine	1	3		
TOTAL	39	47	4	

90 contrats

⁴OVE, Repères, op. cit. - ⁵Ibid., p.7

La première chose à pointer est le fait que les Bibliothèques de Lettres SHS et de Droit Sciences économiques furent les plus dotées en heures d'emplois étudiants et que, partant, une affinité disciplinaire peut être un élément d'explication de la plus forte présence dans le recrutement des étudiants de Lettres SHS, de Droit et de Sciences économiques.

De surcroît, indéniablement, la disponibilité en temps joue dans le recrutement effectué. Disponibilité de l'étudiant par rapport à l'effort personnel à consentir pour suivre ses études. Disponibilité demandée aux candidats recrutés par la BCU pour atteindre les objectifs assignés aux services. Rien n'est plus parlant que le tableau de l'OVE dressé sur ce point : les étudiants des Ecoles d'ingénieurs, de Santé, d'IUT sont davantage absorbés par un emploi du temps structuré par le travail personnel et les cours. Une exception pointée par l'OVE, cependant, la filière culturelle. Cette dernière, en effet, fournit des emplois étudiants à la BCU, via l'UFR Lettres SHS ou via l'UFR Droit, malgré leur charge de travail et parce que la motivation d'un travail en bibliothèque est forte. Pour autant, le contenu de ces quelques lignes ne peut avoir valeur de généralité. Rien n'interdit à un étudiant de comprimer son temps de loisir le Week-end, pour s'adonner à l'étude et, par là même, occuper en semaine un emploi étudiant. Les années précédentes, il y eut des étudiants d'IUT ou d'Ecoles d'ingénieur et en 2011, il y eut bien quelques étudiants de Médecine, d'Odontologie et Pharmacie pour assumer ce type de travail.

► Origine par nationalité

		Nbre d'étudiants par origine	
France		73	
Etranger		9	82 personnes physiques
	dont		
		Chine	1
		Arménie	1
		E-U d'Amérique	1
		Togo	1
		Islande	1
		Tunisie	1
		Mali	1
		Maroc	2
	soit		
		Europe	2
		Afrique	5
		Asie	1
		Amérique	1

Le chiffre de 9 étudiants étrangers n'est pas négligeable. L'obtention d'un emploi étudiant, outre qu'elle permet une meilleure insertion au sein de la communauté universitaire, facilite également l'insertion dans la société d'accueil, comme le notaient déjà Victor Borgogno et Lise Vollenweider-Andresen⁶. Il faut

⁶ Victor Borgogno et Lise Vollenweider-Andresen, Les étudiants étrangers en France : trajectoires et devenir, Rapport de recherche, Tome II, Université de Nice-Sophia Antipolis, 1998.

supposer que le titre de séjour limite les possibilités d'exploration du marché du travail pour les étudiants étrangers, ne possédant pas, qui plus est, de réseau local d'insertion (relations professionnelles ou personnelles des parents ; relations locales qui permettent d'accéder à un emploi dans telle collectivité territoriale d'affiliation). L'emploi par la BU peut, dans ces conditions, passer pour plus aisé à décrocher, parce que lié à un milieu connu, parfois le seul connu à l'arrivée en France, celui de l'Université.

► *Etudes versus travail en BU ?*

Les emplois étudiants à la BCU sont attractifs :

- parce qu'ils ne nécessitent pas ou peu de déplacement (pas de perte de temps et d'argent en transport)
- parce qu'ils sont vécus comme un prolongement de la formation
- parce qu'ils ne représentent que quelques heures par semaine et ne se posent pas en concurrence avec les études

D'après l'enquête OVE, en outre, le temps de transport entre lieu d'étude et logement pour les étudiants dans une ville comme Clermont- Ferrand avoisine les 20 minutes. Dans le cas où l'étudiant suit ses cours dans une UFR et où il se rend dans la BU qui la dessert, le travail en BU n'entraîne aucune perte de temps. Dans le cas où l'étudiant est mobilisé pour travailler dans une BU distante de son campus, le fait que le TRAMWAY relie l'ensemble des sites universitaires réduit à quelques minutes le temps de trajet.

Pour ce qui a trait au deuxième point –l'emploi en BU vu comme un prolongement de la formation-, C. Bréduwé et J.-F. Giret relèvent que « En général, l'effet négatif de l'activité professionnelle sera d'autant plus faible que celle-ci est plus ou moins lié directement aux études »⁷.

Enfin, les quelques heures par semaine que doivent consentir les étudiants en tant qu'employés par la BCU –la moyenne des contrats, on l'a vu, est de 82 à 83 heures- ne peuvent nuire aux études. Les contrats à la BCU n'ont pas dépassé le seuil de 20 heures hebdomadaires, pointé comme étant un seuil critique, spécialement lorsque ces occupations rémunérées sont déconnectées de l'environnement universitaire. Citons à nouveau C. Bréduwé et J.-F. Giret : « L'existence d'un seuil au-delà duquel le travail en cours d'études augmente considérablement les risques d'échec, en général évalué à 15 heures ou 20 heures par semaine, relève d'un consensus international validé par de nombreuses enquêtes dans plusieurs pays de l'OCDE. En France, les enquêtes montrent que le dépassement de ce seuil, tout au long de l'année, dans l'exercice d'un travail peu qualifié et sans lien avec la formation suivie, a toutes les chances de perturber le bon déroulement des études, de conduire à l'échec et à l'abandon des études plus tôt que prévu »⁸.

⁷ C. Bréduwé et J.-F. Giret, art. cité.

⁸ Ibid.

La volonté individuelle des étudiants et leur arbitrage entre différentes priorités et entre loisirs et études est une clef de réussite des études et un point de départ vers une insertion professionnelle. Les chiffres expriment des fourchettes, des moyennes et pour intéressants qu'ils soient, ils ne peuvent permettre une généralisation hâtive. Ainsi, en 2010, la BCU avait pu recruter un étudiant de nationalité sénégalaise, brillant élève d'Ecole d'ingénieurs, travaillant à la BCU quelques heures par semaine et quelques heures également par semaine dans une grande surface de l'agglomération, tout en préparant une mobilité académique vers le Canada.

► *Emploi en BU et insertion professionnelle*

Dernier point à considérer, la relation possible qu'un emploi à la BCU peut entretenir avec l'insertion professionnelle. D'après les enquêtes conduites par le CEREQ, 74% des jeunes déclarent qu'un emploi pendant leurs études leur a procuré des compétences professionnelles, 58% des relations professionnelles et 75% des jeunes l'ont mentionné systématiquement dans leur curriculum vitae à la sortie du système éducatif⁹.

Une différence sera à opérer entre les emplois d'accueil et les emplois liés à la formation des utilisateurs, plus aisés à valoriser, surtout si l'optique poursuivie par l'étudiant est de se tourner vers les carrières de la filière éducative au sens large (CPE, Capes/agrégation, métiers de la documentation, enseignants-chercheurs).

Une ancienne « emploi étudiante » à la BCU, aujourd'hui contractuelle, avance aussi le gain en termes de facultés d'adaptation (autre contexte disciplinaire et autre classement que ceux connus au cours des études) et d'expérience (apprentissage des contraintes liées à un cadre de travail, familiarisation avec certains outils)¹⁰.

Une autre ancienne « emploi étudiante » indique que le contrat à la BU Santé a développé son sens du Service public, qu'elle a apprécié de rendre concrètes des connaissances théoriques et qu'elle a acquis des connaissances bibliothéconomiques¹¹.

Des cas d'anciens emplois étudiants devenus contractuels, avant d'accéder aux concours de la fonction publique deviennent récurrents à la BCU depuis quelques années. Ce peut être une démarche évidente, lorsque l'étudiant avait vu dans les Bibliothèques un horizon professionnel possible, ou, quelques fois, ce peut être la découverte pour tel ou tel d'un milieu professionnel nouveau.

⁹ Cité dans *ibid.*

¹⁰ Entretien avec Mme Sanial

¹¹ Entretien avec Mme Le Cornec

Conclusion

En conclusion de ce bilan 2011, l'emploi étudiant est une donnée complètement intégrée en matière de fonctionnement pour la BCU. Il constitue un lien supplémentaire entre ce département du PRES et les étudiants, qui peuvent y tenir un emploi rémunéré. Bien encadré, il permet aussi de ne pas voir la précarité s'imposer comme un fait massif en BU pour faire face aux nouvelles exigences d'ouverture et de services. Il est, enfin, vu comme complémentaire à l'activité des professionnels et ne saurait s'y substituer¹².

¹² Avis du Groupe de travail sur les Horaires d'ouverture à la BCU.

Annexe 2. Entretiens

Christelle Sanial, 24 ans, actuellement contractuelle à la BCU (BU Droit et Sciences économiques) et auparavant emploi étudiant.

Quel cursus ?

Tre année de Licence de psychologie. Réorientation vers une licence d'histoire (3 ans), parcours documentation, avec pour but de se tourner vers l'enseignement. A l'issue de la Licence, abandon de l'idée du Capes documentation et volonté d'un cursus professionnalisant.

Master conduite de projets culturels, spécialité Livre et multimédia. Expériences concluantes lors de stages (hors cursus et dans cursus), avant l'emploi étudiant.

L'emploi étudiant

Mme Sanial n'a pas cherché à demander un autre emploi étudiant au sein de l'Université.

A l'issue du Master pro 1, Mme Sanial a occupé un emploi étudiant à la Bibliothèque d'Odontologie (octobre-avril) et un emploi étudiant à la Bibliothèque de Santé (décembre-avril), en complément du premier contrat. Dans la semaine, Mme Sanial effectuait 4 heures de travail au titre de l'emploi étudiant en BU.

En Odontologie, une formation préalable lui avait été dispensée, qui l'avait conduite à une autonomie certaine, le vendredi de 11h à 14 heures.

En Santé, une formation préalable lui avait permis de travailler. Elle effectuait une fermeture de 19h à 20 h le lundi soir.

Activité

Prêt, retour, primo-renseignements, inscriptions en Santé.

Pas de rangement en salle (pré-classement sur des chariots).

En Odontologie, une dimension de médiation supplémentaire étant donné qu'il s'agit d'une bibliothèque de proximité.

Interlocuteurs

En Odontologie, la Responsable de la Bibliothèque d'Odontologie était l'encadrante. En Santé, la Responsable de l'Accueil (un magasinier) était l'encadrante. Pour Mme Sanial, les informations passaient essentiellement en Odontologie par Mme Durif et en Santé, par le binôme de titulaires qui terminait son service à 19 heures. Il y avait également un cahier de liaison et des relations avec l'autre étudiant qui se trouvait être un étudiant en médecine.

Relations avec les Facultés dans lesquelles se trouvaient les BU

Relations en Odontologie. Bonnes en tant qu'emploi étudiant.

Sécurité (bâtiment et personnes)

Assurée par la PAG.

Pourquoi faire ce contrat ?

Pas pour gagner de l'argent (mobile financier à exclure), à la différence de l'étudiant de médecine qui partageait avec Mme Sanial la permanence du lundi soir. En tant

qu'usager, Mme Sanial fréquentait les Bibliothèques de Lettres et voulait découvrir des bibliothèques d'autres types.

Mme Sanial a préféré la Bibliothèque d'Odontologie, où la marge d'autonomie était plus grande. Elle évoque des difficultés à évoluer dans un contexte disciplinaire autre, avec un autre système de classement, mais fait part d'une acquisition au fil du temps. Mais Mme Sanial reconnaît qu'avec un petit contrat, possibilité d'articulation avec les études.

L'autre intérêt est l'absence de contrainte (proximité géographique).

Apports de ce contrat

Compétences :

Apprendre un nouveau contexte disciplinaire et ses habitus documentaires

Faculté d'adaptation

Autonomie et Expérience. Mais cela ne représentait pas un enjeu comme un stage peut en constituer un.

Elle a été sélectionnée pour devenir contractuelle à la BCU. Le fait que la structure ait été la même a pu donner une avance à Mme Sanial (même logiciel de bibliothèque ; même organisation). L'emploi comme contractuel à la BU Droit n'a pas posé de problème, puisque Mme Sanial avait pu se conformer déjà à un autre milieu disciplinaire.

Bilan

Peut-être aurait-il dû y avoir un bilan en fin d'emploi étudiant.

Perception par les étudiants

Etant étrangère aux milieux médicaux, Mme Sanial était perçue comme personnel de bibliothèque. Dans la médiation, Mme Sanial s'obligeait à accompagner davantage les étudiants en expliquant précisément l'utilisation des bases, parce qu'étrangère à la discipline.

Critique

Mme Sanial a connu l'emploi étudiant en BU, grâce à la tutrice de stage. Mme Sanial fait part du manque de visibilité des annonces sur le recrutement des emplois étudiants.

¹² Avis du Groupe de travail sur les Horaires d'ouverture à la BCU.

K.athleen Le Cornec, 27 ans, actuellement contractuelle à la BCU (BU Santé) et auparavant emploi étudiant.

Quel cursus ?

K. Le Cornec a obtenu un Master Recherche à l'Université Blaise-Pascal, en 2010. Puis, Mme Le Cornec a décroché un Master 2 Droit du Patrimoine historique et culturel à l'Université d'Auvergne. Cette réorientation était dû à sa volonté d'étoffer ses connaissances historiques par des bases juridiques et patrimoniales. Mme Le Cornec a fait six mois de stage à la Direction de la Culture de la Ville de Clermont-Ferrand.

L'emploi étudiant

Mme Le Cornec a été employée par Clermont-Communauté à la Bibliothèque du Patrimoine pendant deux ans (quelques heures par semaine – 10 heures/ semaine la première année ; 5 à 7 heures la seconde année) et à celle de Cournon (quatre mois la première année, lors de l'ouverture de la nouvelle médiathèque). Mme Le Cornec a été recrutée en 2010-2011, lorsqu'elle était en Master professionnel à l'Université d'Auvergne, à la Bibliothèque Clermont-Université (en Santé). Mme Le Cornec effectuait 9 heures par semaine en Santé, les soirs et ponctuellement pour permettre la tenue de réunions de l'équipe.

Activité

Mme Le Cornec effectuait le primo-renseignement, prêts-retours, inscriptions, rangements. Il est arrivé que Mme Le Cornec aille en magasin, lorsqu'il y avait présence de titulaires à l'Accueil.

Interlocuteurs

En Santé, la Responsable de l'Accueil (un magasinier) était l'encadrante. Les informations passaient de manière verbale –Mme Le Cornec effectuait 9 heures par semaine de travail- ou étaient consignées sur un cahier de liaison. Bonnes relations avec les autres emplois étudiants.

Relations avec les Facultés

Pas de relations (emploi circonstancié en Médecine).

Sécurité (bâtiment et personnes)

Des explications ont été données pour l'évacuation des personnes. Sécurité assurée par la PAG.

Pourquoi faire ce contrat ?

1°) Souhait professionnel : Mme Le Cornec s'est toujours intéressée aux carrières des bibliothèques.

2°) L'aspect financier. Volonté d'assumer ses charges (loyer, repas...)

3°) Le fait que l'emploi étudiant ait un rapport étroit avec les études a orienté le choix de Mme Le Cornec.

Absence de contrainte liée au transport.

Apports de ce contrat

Le contrat à la BU Santé a développé le sens du Service public chez Mme Le Cornec ; en outre, Mme Le Cornec a apprécié de rendre concrètes des connaissances théoriques et d'apprendre des éléments bibliothéconomiques (classification NLM...)

Bilan

Rencontre avec le Responsable d'unité documentaire.

Perception par les étudiants

Le fait que Mme Le Cornec n'ait pas été étudiante en médecine n'a pas présenté de problème.

Certains étudiants cherchaient après la fermeture de la BU Santé un espace de travail.

Valorisation de ce travail

Mme Le Cornec fait figurer sur son CV cette expérience professionnelle.

Critique

Mme Le Cornec a trouvé sur le site de la BCU l'offre d'emploi, parce qu'ayant été employée par Clermont-Communauté en tant qu'emploi étudiant, elle cherchait à savoir si cela existait en BU.

Mme Le Cornec fait part du manque de visibilité des annonces sur le recrutement des emplois étudiants.

